



NÉGOCIATION TÉLÉTRAVAIL AU MINISTÈRE LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

LA CFDT FINANCES A
PRINCIPALEMENT PORTÉ SES
REVENDEICATIONS SUR LA NÉCESSITÉ
DE FAIRE DE L'ORGANISATION
DU TRAVAIL LE POINT CENTRAL
DE CE PROJET D'ACCORD SUR LE
TÉLÉTRAVAIL.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DOIT ÊTRE CENTRALE

Comme nous le demandions lors de l'ouverture de cette négociation, il convient de replacer le travail et son organisation au centre des discussions.

Il faut parler travail, charge de travail et organisation du travail dans tous les services afin de faire en sorte de réunir les meilleures conditions de travail pour tous les agents.

De même, les formations au télétravail doivent être rendues obligatoires pour tous les agents car c'est tout le collectif de travail qui est impacté et qui doit pouvoir se recréer.

Les thématiques étudiées lors de ce groupe de travail étaient :

- Équipement (y compris ergonomique) des télétravailleurs et outils permettant le travail à distance et le travail collaboratif,
- Prévention des risques pour la santé et la protection des agentes et des agents (dont les accidents du travail),
- Développement des tiers-lieux
- Rôle des référents télétravail.

Nous avons apporté plusieurs demandes de corrections, modifications de rédactions, rajout de précisions... mais ce groupe de travail a surtout été l'occasion de rappeler nos revendications sur l'organisation du travail et les conditions matérielles fournies aux télétravailleurs.

COMPTE RENDU DE
GROUPE DE TRAVAIL,
NÉGOCIATIONS
TÉLÉTRAVAIL AU
MINISTÈRE
18 FÉVRIER 2022



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DES TÉLÉTRAVAILLEURS

S'agissant des équipements à mettre à disposition des télétravailleurs, certes une liste ministérielle du minimum indispensable sera utile, mais il faut aller au-delà et évoquer ces problématiques localement afin de tester les meilleurs équipements pour les agents.

La liste des applications télétravaillables doit être diffusée rapidement et doit surtout servir de base à la modernisation des ces applications.

Le secrétariat général nous propose la création d'un Fonds de développement et d'accompagnement du télétravail (FDAT) dédié au financement d'outils collaboratifs, de formations, d'évaluations des impacts du télétravail et du développement de tiers-lieux.

Les futures réunions seront l'occasion pour nous d'obtenir des réponses aux questions essentielles :

- Comment sera-t-il financé ?
- Qui le gèrera ?
- Qui arbitrera son utilisation ?...

Et surtout comment sera organisé le dialogue social autour de son utilisation.

DES PRÉCISIONS ATTENDUES SUR LE SUJET DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

La présomption d'imputabilité au travail de tout accident survenu les jours où l'agent est en télétravail doit être indiquée dans le document, tout comme les précisions sur les trajets autorisés.

LE RÉFÉRENT TÉLÉTRAVAIL, UNE FONCTION À DÉFINIR

Au-delà du contenu de sa mission qui fait largement consensus, il conviendra de cadrer plus précisément sa mission en précisant localement son positionnement et sa quotité de travail, ainsi que les moyens dont il dispose pour mener à bien sa mission.

La prochaine réunion est prévue le 11 mars sur les dernières thématiques ouvertes à la négociation. Nous aurons ensuite d'ici fin Mars une réunion conclusive lors de laquelle le Secrétariat général nous soumettra une version consolidée de l'accord reprenant toutes les thématiques.

VOS REPRÉSENTANTES CFTD À CE GROUPE DE TRAVAIL

Amandine Tormento

Nathalie Bailly

LE SYNDICALISME UTILE

